

**Séance du 30 janvier 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Soroste à M. Pommiez, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Darmendrail à M. Grenet, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

**EXCUSE** : M. Ugalde.

**ABSENTS** : M. Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE** – Création et exploitation d'un réseau de chaleur par la distribution d'énergie calorifique de la Ville de Bayonne – Terrain d'implantation de la chaufferie bois – Demande de subvention auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Dans le cadre de la création du réseau de chaleur associé à une chaufferie bois pour desservir en énergie calorifique une partie des Hauts de Bayonne, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 12 décembre 2013, l'acquisition d'un terrain situé avenue du 14 avril 1814 et appartenant à l'Agglomération Côte Basque-Adour, pour un montant de 666 525 €.

Cette acquisition, indispensable à la création du réseau de chaleur relevant de l'Agenda 21 municipal, participe à la politique de développement durable. Ainsi, l'Agglomération Côte Basque-Adour soutiendra financièrement la Ville de Bayonne dans cette transaction, au titre de son programme pluriannuel d'investissement, à hauteur de 268 000 €.

La convention jointe en annexe décrit les modalités de versement de cette participation.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agglomération Côte Basque-Adour et à signer tout document nécessaire à l'obtention de l'aide et à sa concrétisation, y compris la convention financière.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.